

Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseil d'arrondissement du 28 novembre et du 6 décembre 2011
déposé au conseil d'arrondissement du 10 janvier 2012

- 1) **Madame Bess Muhlstock** 11-287529 CA 6 décembre 2011
Au nom de monsieur Paul Machnick, fait lecture d'une lettre qu'il a transmis au Maire Tremblay et pour laquelle il n'a pas encore reçu d'accusé réception demandant une mise à jour concernant le dossier du 4000 St-Patrick. Elle dépose une copie de cette lettre ainsi que trois calendriers réalisés en collaboration avec un artiste inuit. Elle demande au maire s'il a des informations additionnelles sur le dossier
Le maire indique qu'il est désolé que monsieur Machnick n'ait pas reçu d'accusé réception. Il indique avoir pris connaissance de la correspondance en question puisqu'il était en copie. Il mentionne que le comité exécutif de la ville entend aller de l'avant avec le dossier du 4000 St-Patrick pour la relocalisation du clos de voirie et du 6000 Notre-Dame pour le regroupement de services municipaux mais qu'il n'a pas la confirmation officielle. Il indique que lors d'une prochaine rencontre, il demandera comment la ville entend accompagner les occupants actuels dans leur relocalisation.
- Répondu sur place.
- 2) **Monsieur Pierre Zovilé** 11-287530 CA 6 décembre 2011
Indique qu'il doit soumettre un nouveau projet pour l'îlot de chaleur et demande aux services de l'arrondissement de regarder rapidement le nouveau projet qu'il a travaillé car il doit le déposer officiellement vendredi. Il indique qu'il a remis le document PDF à la secrétaire d'arrondissement avant la séance.
Le maire remercie le résidant et indique que l'on est habitué à travailler en accéléré et que les services et les élus étudieront le projet rapidement. Il remercie le résidant pour sa ténacité.
- Une rencontre s'est tenue le 12 décembre dernier entre le gestionnaire immobilier de l'arrondissement et le résidant afin de discuter de la question.
- 3) **Monsieur Alain Vaillancourt** 11-287537 CA 6 décembre 2011
Au nom de CASO remercie monsieur Sandy Hébert pour sa collaboration depuis les cinq dernières années indiquant qu'il est attristé de son départ mais qu'il espère obtenir la même collaboration de monsieur Jules Ostiguy.
- Répondu sur place.
- 4) **Madame Anne-Marie Sigouin** 11-287539 CA 6 décembre 2011
Souhaite obtenir des informations sur la fermeture de la ferme Angrignon ainsi que sur le plan de compression 2012 et demande s'il y a une vision à moyen et long terme pour les activités de spectacles ou de location d'espaces. Elle demande qui est la personne à contacter au central pour avoir des informations additionnelles.

Le maire indique que la demande de prolongation de bail pour Fort Angrignon est à l'étude à la ville centre rappelant que ce n'est pas simple car il y a des préoccupations fiscales importantes à régler. Il rappelle que l'arrondissement a un budget pour l'entretien du parc mais que les autres aspects relèvent de la direction des Grands parcs. Il indique que la ville n'a pas l'intention de rouvrir la ferme Angrignon.

- La direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social transmettra à la résidante les coordonnées du responsable à la ville centre.

5) Monsieur Claude Picard **11-287546** **CA 6 décembre 2011**

Indique que le CSA cherche à avoir pignon sur rue mais que dans le dossier des terrains du CN, il fait face à des reports. Il demande ce qui peut être fait pour faire comprendre que les reports ne sont pas acceptables. Il s'inquiète que les sommes ne soient plus disponibles au printemps.

Le maire indique que les élus et les services travaillent d'arrache-pied pour l'avancement de ce dossier et que l'arrondissement a participé à plusieurs rencontres de travail. Il indique que le projet est prévu au PTI et à l'accord de développement mais que des questions de calculs de taxes et d'infrastructures sont toujours en cours.

- Répondu sur place.

6) Madame Chantal Montpetit **11-287549** **CA 6 décembre 2011**

Soulève ses préoccupations concernant la relocalisation de CIVA et demande comment l'arrondissement entend les appuyer dans cette démarche. Elle demande quand des informations concrètes seront disponibles.

Le maire indique que des rencontres auront lieu sous peu et rappelle que la priorité devait être donnée aux organismes qui sont relocalisés avant la fin de l'année. Le maire indique que monsieur Jules Ostiguy rencontrera l'organisme avant la période des fêtes.

- Monsieur Jules Ostiguy, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement a communiqué avec la résidante afin de l'assurer d'un suivi de la question en janvier 2012.

7) Monsieur Yannick Grondin **11-287551** **CA 6 décembre 2011**

Indique qu'il habite sur la rue St-Rémi et qu'il s'oppose aux augmentations illégales de son propriétaire qui est connu pour subdiviser des locaux afin d'évincer les occupants indiquant que ce propriétaire a aussi des dossiers similaires dans d'autres arrondissements de la ville. Il demande quand l'arrondissement va serrer la vis à ce propriétaire.

Le maire indique que tous les moyens détournés doivent être dénoncés, qu'il est toujours contre ce genre de tactiques et demande à la DAUSE un complément d'informations.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises, indique que le propriétaire a été invité à demander un permis pour une occupation résidentielle de l'édifice. Il invite le résidant à communiquer avec lui pour discuter du dossier.

Le maire indique que l'offre qui est faite au résidant est de l'aider dans sa démarche et qu'il peut communiquer avec monsieur Normand Proulx concernant ce dossier.

- DAUSE communiquera avec le résidant.

8) **Monsieur Gabriel Sévigny-Ferland** **11-287555** **CA 6 décembre 2011**

Indique que le bâtiment no 7 se détériore très rapidement et que l'on a appris que l'arrondissement envoyait un inspecteur. Il demande ce qui se passe avec cela et si l'arrondissement va prendre en charge les travaux si le proprio ne le fait pas.

Le maire indique que la préoccupation principale est de sécuriser le bâtiment car il sera cédé et que l'on a demandé une inspection des lieux. Il indique que l'on fait des suivis du dossier.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique qu'il y a eu visite des lieux suite à des plaintes et que l'on travaille au dossier depuis 5 ans. Il mentionne que dans de très rares cas la ville se substitue aux propriétaires pour effectuer les travaux et que c'est seulement pour des raisons de sécurité.

➤ Répondu sur place.

9) **Madame Evelyne Lemaire** **11-287560** **CA 6 décembre 2011**

Représente le RIL et indique que dans le dossier de Carpet Art-Déco, la documentation étant volumineuse, il a été difficile d'en prendre pleinement connaissance avant le conseil. Elle indique que l'organisme déplore qu'il n'y ait pas d'inclusion et la petite contribution à des fins de parcs, qu'il y aura plus de 2000 logements dans le secteur mais pas d'ajouts réels au niveau des espaces verts. Elle déplore l'approche par site et non par une vision d'ensemble du secteur.

Le maire rappelle que, comme à l'habitude, toute la documentation sera versée sur le site internet pour la préparation en vue de la consultation publique et indique que le projet pourrait être bonifié suite à la consultation publique. Sur la politique d'inclusion, il rappelle que l'arrondissement est celui qui en fait le plus en cette matière. Il rappelle qu'il y avait deux projets d'exception identifiés car ils avaient débutés sous l'administration précédente et qu'il faut y voir une question d'éthique. Il invite la résidente à prendre connaissance de la longue liste de conditions qui sont prévues avec cette acceptation.

La conseillère Sophie Thiébaud demande comment la conservation d'emplois est justifiée dans ce projet.

➤ Répondu sur place.

10) **Monsieur Marcel Sévigny** **11-287566** **CA 6 décembre 2011**

Concernant le dossier de Carpet Art-Déco, il indique que le propriétaire ne devrait pas contourner la stratégie d'inclusion et que celle-ci devrait être de 25%. Demande la liste des interventions potentielles que l'arrondissement pourrait entreprendre pour sécuriser le bâtiment numéro 7 et indique que le mur de soutènement risque de s'effondrer. Il demande à connaître les dates ainsi que la nature des interventions. Il indique que si les interventions ne sont pas faites rapidement, les résidents pourraient les faire eux-mêmes.

Le maire indique que les demandes seront faites au propriétaire pour sécuriser son bâtiment et demande au résident de communiquer avec monsieur Eric Cimon de son cabinet politique pour discuter plus amplement du dossier. Il indique que dans le dossier Carpet Art Deco, le propriétaire ne contourne pas la stratégie d'inclusion puisqu'il n'y est pas assujéti. Le maire ajoute qu'il n'encourage pas les résidents à faire les interventions

La conseillère Véronique Fournier indique que dans le cadre des changements annoncés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors du dépôt prochain par le ministre Lessard de l'avant-projet de loi, elle espère que les demandes de la ville pour la stratégie d'inclusion soient entendues et rappelle que l'équité en matière de logement doit être appliquée à l'ensemble du territoire montréalais et que l'on espère qu'il y aura une écoute pour paramétrer des projets, afin d'être novateur.

- La requête est référée à Eric Cimon du cabinet politique.

11) Madame Geneviève Grenier **11-287568** **CA 6 décembre 2011**

Indique que les projets à la pièce s'ajoutent aux projets majeurs dans le secteur et demande que les deux projets (Carpet Art Déco et Formétal) soient étudiés ensembles afin d'avoir une vision d'ensemble du secteur. Elle soulève ses préoccupations quant aux déplacements et aux cases de stationnement. Concernant le projet Carpet Art Déco, elle indique que le canal devrait profiter à tous et que l'on devrait refuser les projets qui n'ont pas d'inclusion et rappelle que pour les citoyens, ce sont des projets majeurs. Elle indique que l'on est rendu à la limite de cette stratégie et qu'il faut aller au-delà et planifier maintenant. Elle indique qu' Action Gardien appuie la demande de préservation du bâtiment 7, et demande des informations sur le projet, qu'on indique que la ville pourrait revoir certaines des ententes. Elle demande si une réunion le comité de suivi est prévue prochainement et quels sont les enjeux sur la table présentement.

Le maire indique que lorsqu'une entente est signée, c'est signé, que ce sont celles qui ne sont pas signées que l'on peut revoir. Concernant l'accord de développement, il indique que ce sont les ententes en annexe qui ne sont pas signées et que les questionnements sont sur ce que la ville va investir et concernant la valeur du projet. Il indique que le comité de suivi se rencontrera après les fêtes.

Sur les deux projets en question, il indique que l'information a été donnée depuis quelques mois et que nécessairement, son cabinet travaillera à vulgariser l'information et qu'il est de la volonté de l'arrondissement de rendre le canal accessible pour tous. Il rappelle que le projet Formétal est intéressant et qu'il a été travaillé avec Bâtir son quartier, et indique que de nombreuses exigences sont ajoutées à la résolution. Il rappelle qu'il n'y a pas d'autres projets depuis le moratoire annoncé l'an dernier.

- Répondu sur place.

12) Madame Marie Chantale Vincent **11-287572** **CA 6 décembre 2011**

À titre de représentante d'Enviro-Pointe, elle demande la possibilité d'une collaboration entre l'arrondissement et l'organisme pour un projet de gestion des eaux grises. Elle indique qu'il faut voir ce qui se fait ailleurs, notamment en Europe.

Le maire indique que DAUSE contactera l'organisme à ce sujet et que l'on pourrait voir comment en arriver à une modification réglementaire.

- DAUSE fera le suivi de cette requête.

13) Madame Natacha Alexandroff **11-287576** **CA 6 décembre 2011**

Dans le dossier Art Déco, elle indique que la compagnie ne manque pas de moyens financiers et demande aux élus de bien faire leurs devoirs. Elle dépose le mémoire de l'Opération populaire d'aménagement sur le plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement, indiquant qu'il représente la contribution du groupe et qu'elle espère pouvoir discuter des suites de ce mémoire.

- Répondu sur place.

- 14) **Monsieur John Burcombe** 11-287579 CA 6 décembre 2011
Adresse ses remerciements pour les réparations des nids-de-poule. Il indique qu'il n'a toujours pas reçu les informations demandées le mois dernier concernant le réaménagement paysager.
- Monsieur Sébastien Lévesque, directeur des Travaux publics, donne des informations additionnelles concernant l'aménagement paysager indiquant qu'il est composé à partir de pièces recyclées.*
- Répondu sur place.
- 15) **Monsieur Gilbert Tremblay** 11-282192 CA 28 novembre 2011
Indique qu'il est propriétaire de la maison voisine du 157 St-Philippe et considère que c'est un danger pour le feu, qu'il y a de la brique qui tombe lorsqu'il y a de la pluie et qu'il considère qu'elle est complètement finie. Il indique qu'il est charpentier/menuisier/ébéniste de métier et qu'il ne voit pas comment l'on pourrait reconstruire celle-ci et que même le solage n'est pas en bon état. Il indique que le nouveau projet donnerait l'occasion de reconstruire un nouvel édifice selon les normes actuelles de construction sans mettre en péril la vie de personne. Il indique qu'il entend des bruits suspects et de jeunes qui y pénètrent, qu'il est impossible de continuer à vivre comme cela et que le projet de reconstruction de monsieur Deblois donnerait de la valeur au quartier. Il demande au conseil de protéger la vie des personnes, qui sont pour la plupart des personnes âgées.
- Le maire indique que des vérifications ont été faites et qu'une confirmation du poste de quartier nous indique qu'il n'y a aucune plainte au Service de police et qu'aucune intervention n'est inscrite en lien avec le dossier en rubrique.*
- Répondu sur place.
- 16) **Monsieur Gilles Lavoie** 11-282197 CA 28 novembre 2011
Indique qu'il est le voisin du 157 St-Philippe et que l'état de la maison lui fait craindre le pire. Il se demande quand le feu sera mis au bâtiment et que depuis les 7 derniers mois, il n'est pas en sécurité lorsqu'il se couche le soir, que de plus en plus de jeunes pénètrent à l'intérieur du bâtiment et que sa qualité de vie est diminuée par cette situation. Il indique que le contreplaqué qui barricade l'édifice est arraché car les jeunes essaient d'y entrer ou essaient d'entrer par la cave. Le résidant indique que depuis l'an dernier, sa qualité de vie est diminuée mais que cela est pire depuis que la maison est placardée. Il ajoute qu'il y a un va et vient constant et que des bouteilles de bières sont trouvées sur le terrain.
- Le maire demande s'il a logé des appels à la Police, ce à quoi le résidant répond que non. Le maire lui demande depuis quand la qualité de vie est diminuée.*
- Répondu sur place.
- 17) **Madame Madeleine Gilbert** 11-282201 CA 28 novembre 2011
Indique que plus ça va, la maison se détériore et que les pompiers et les policiers sont venus quelques fois. Elle mentionne que le côté de la maison s'affaisse et que des jeunes se tiennent dans le coin et dans le garage à l'arrière de la propriété. Elle indique qu'elle habite le quartier depuis 78 ans dont 57 ans à la même adresse. Elle voudrait retrouver sa sécurité et ajoute que tous les voisins sont inquiets. La résidante indique que lorsque la brique est tombée, les policiers ont fait venir les pompiers et que l'endroit a été barricadé et qu'elle croit qu'ils sont intervenus suite à des appels. Elle indique qu'elle n'a jamais elle-même appelée les policiers mais qu'elle les a vus à plusieurs reprises.
- Le maire lui demande des informations relativement aux interventions policières.*
- Répondu sur place.

- 18) **Monsieur Guy Tremblay** 11-282204 CA 28 novembre 2011
Demeure en face de la bâtisse et se demande pourquoi on conserve ce bâtiment qui est un danger pour les enfants qui passent dans le quartier et qui détériore la valeur du quartier.
- Répondu sur place.
- 19) **Monsieur Ovide Gilbert** 11-282208 CA 28 novembre 2011
Il indique que les interventions précédentes ont résumé ses propres commentaires et qu'il se demande pourquoi on ne démolit pas rapidement l'édifice avant que quelque chose de grave n'arrive.
- Répondu sur place.
- 20) **Madame Pierrette Lemieux** 11-282215 CA 28 novembre 2011
Indique qu'elle appuie la demande de démolition car c'est dangereux pour le feu et que l'édifice n'est plus beau.
- Le maire demande si outre la démolition, une restauration serait acceptable, ce à quoi la résidente demande de ne pas attendre un désastre se produise avant de réagir.*
- Répondu sur place.
- 21) **Madame Natacha Alexandroff** 11-282219 CA 28 novembre 2011
Indique qu'elle est membre de la Société d'histoire de Pointe Saint-Charles. Elle mentionne que le problème est que la maison a été laissée sans soin depuis longtemps et que de plus en plus d'édifices sont laissés à l'abandon afin de pouvoir les démolir. Elle indique qu'il aurait pu y avoir des réparations faites avant et que les voisins auraient été contents.
- Répondu sur place.
- 22) **Madame Diane Éthier** 11-282225 CA 28 novembre 2011
Salue le courage des gens qui sont présents ce soir. Elle indique qu'il y a beaucoup de cachet dans le quartier mais qu'il est trop tard pour préserver cette maison en particulier car ce n'est pas sécuritaire et qu'elle ne voudrait pas habiter près de cette maison-là.
- Répondu sur place.
- 23) **Monsieur Marc Deblois représenté par Me Beauregard** 11-282230 CA 28 novembre 2011
Monsieur Marc Deblois se fait représenter par avocat, Me Louis Beauregard qui dépose son document de présentation et en fait la présentation aux élus indiquant qu'il y a une demande de démolition car l'édifice est vétuste et dangereux pour le public. Il indique que son client a un projet de remplacement conforme à la réglementation. Il fait l'historique du dossier et du projet de remplacement.

Le maire demande que si l'avocat entend faire la présentation diapositive par diapositive, ce à quoi l'avocat répond dans l'affirmative.

Me Beauregard continue à faire son exposé sur le document déposé et fait mention des conclusions des 3 rapports déposés avec la demande de démolition soit le rapport d'inspection de RB inspection de 2009, le rapport sur l'état de l'immeuble de CPF Groupe-Conseil ainsi que le rapport d'ingénieur de Lafontaine & Soucy. Il fait mention d'un rapport de la Ville de Montréal du 24 novembre dernier qui indique que le bâtiment figure sur une liste de bâtiments à risque et que la vermine y est présente. Il fait mention de l'état de dégradation avancé de l'immeuble qui compromet la sécurité du voisinage. Il fait référence aux différents règlements municipaux concernant la sécurité et mentionne que la ville a l'obligation d'agir en l'absence d'agissement de la part du propriétaire lorsque la situation est dangereuse. Il indique que les rapports d'ingénieurs déterminent que l'édifice ne pourrait être mis aux normes.

Il fait référence au projet de 8 logements prévu sur le site. Il indique qu'il n'y a aucun préjudice à des locataires puisque le bâtiment est inoccupé et que son client l'a acquis en 2009, que l'on ne peut donc lui attribuer de l'avoir laissé dans un état de délabrement. Aucune offre n'a été faite au client de parties intéressées à acheter l'immeuble, pas plus que de la ville.

Il mentionne que l'édifice n'est pas situé dans un secteur significatif soumis à des normes ou à des critères et n'est pas un immeuble significatif. Il indique que le 157 Saint-Philippe n'est pas cité dans la liste des immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle et n'est pas cité dans la liste des immeubles de valeur patrimoniale intéressante et n'est pas non plus identifié à la carte du patrimoine archéologique.

Le maire indique que de nombreux faits sont reconnus par la présentation faite par Me Beauregard mais il qu'il se serait attendu à ce qu'il fasse référence à l'ensemble des faits énoncés dans les différents rapports. Il souligne les conclusions intéressantes du rapport de Lafontaine et Soucy qui cite une grande valeur d'ancienneté et qui confirme une valeur architecturale par sa rareté, que le bâtiment constitue une valeur importante pour le secteur. Le maire indique que les élus ont lu les différents rapports et les ont en leur possession. Il rappelle que ce n'est pas tout noir ou tout blanc et que les élus vont se retirer pour en délibérer.

Me Beauregard indique que les possibilités ne sont plus là pour sauvegarder la maison car elle ne tient plus debout.

Le maire indique que qu'il se serait attendu de Me Beauregard qu'il s'en tienne aux faits et rappelle qu'il ne peut présumer de l'intention et de la décision des élus, ce à quoi Me Beauregard indique qu'il n'a pas déformé les faits.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle a suivi les travaux du comité de démolition et indique qu'elle n'avait pas eu vent du rapport du service de la ville auquel a fait référence Me Beauregard.

La conseillère Véronique Fournier précise qu'il s'agit d'un rapport rédigé par monsieur Christian Lecouffe.

➤ Répondu sur place.

24)

Monsieur Jacques Ouimet

11-282253

CA 28 novembre 2011

Indique que le bâtiment est une trappe à feu et demande pourquoi on n'accorde pas la démolition puisque quelqu'un est intéressé à en faire un beau projet et qu'il faut l'encourager.

➤ Répondu sur place.

- 25) **Monsieur Sylvain Gaudreau** **11-282257** **CA 28 novembre 2011**
Indique que la maison date de 1870 et rappelle les orientations du Sud-Ouest en matière de préservation du patrimoine. Il indique que d'autres exemples de ce type de maison existent à Montréal et qu'il a été prouvé que de telles maisons peuvent être rénovées et qu'il faut garder un héritage.
Le maire rappelle l'exercice qui est fait avec l'Office de consultation publique de Montréal dans le secteur de Griffintown et que c'est cette portion de territoire qui sera soumis à la consultation publique.
➤ Répondu sur place.
- 26) **Monsieur Paul Machnik** **11-2440897** **CA 4 octobre 2011**
Demande, concernant le dossier du 4000 Saint-Patrick, que le conseil mette de la pression pour que la ville fasse des recherches pour d'autres sites. Il demande si le terrain au coin de Monk a été envisagé.
Le maire rappelle que le site pressenti pour la relocalisation du clos de voirie de l'arrondissement suite à l'expropriation du MTQ est le 4000 Saint-Patrick. Il indique que la ville a évalué que les autres terrains présentaient trop de contamination. Il indique que le processus est en cours d'analyse, qu'il soumettra la demande et qu'on lui fera un suivi sur la question.
La conseillère Sophie Thiébaud indique que Projet Montréal trouve qu'il n'est pas justifié d'exproprier les artisans et qu'il considère qu'il n'y a pas assez d'études par la ville.
Le maire rappelle à la conseillère Thiébaud qu'il n'y a pas eu d'études.
Monsieur Erick Santana indique qu'il n'a pas connaissance que ce terrain ait été considéré et rappelle que le terrain recherché doit faire 33 000 pieds carrés.
➤ Un suivi sera fait sur la question du terrain mentionné.
- 27) **Monsieur Peter King** **11-240921** **CA 4 octobre 2011**
Demande si le conseil a des informations additionnelles sur le déraillement du train du CN rappelant que les résidants n'ont pas les informations sur quelles autorités contacter et qu'ils s'inquiètent du fait que la situation pourrait se reproduire alors que les trains transporteraient des matières dangereuses. Il indique qu'il est difficile d'avoir de l'information de la part du CN et qu'il aimerait obtenir copie du rapport sur le déraillement du train et demande ce que le conseil entend faire.
Le maire indique que l'on a souvent manifesté notre indignation et qu'une rencontre a été demandée et devrait avoir lieu prochainement, que des relances ont été faites auprès du nouveau député fédéral, dossier qu'il suit personnellement depuis 2008, mais que l'on demandera des informations sur la question. Concernant l'obtention du rapport, il indique que la demande doit être adressée au CN mais que des vérifications seront effectuées et que l'on fera un suivi.
➤ Un suivi sera fait par le directeur d'arrondissement.
- 28) **Monsieur Pierre Sanon** **11-240941** **CA 4 octobre 2011**
Il soulève une problématique de nuisance avec les ordures pour les voisins du projet Quai des éclusiers qui sont mis au chemin tôt et demande si l'on peut modifier la réglementation pour régler cette problématique.
Le maire indique qu'il faut placer un appel au 311 ce qui permet de consolider des statistiques pour des analyses mais que les vérifications d'usage seront effectuées.

Monsieur Sébastien Lévesque indique qu'une analyse de la situation sera faite et que l'on communiquera avec le résidant.

- La direction des Travaux publics a communiqué avec le résidant et il a été convenu que des «accroche-portes» seraient distribués par l'arrondissement afin de sensibiliser les personnes concernées et que par la suite, des inspections seraient effectuées afin de vérifier si les règles sont suivies.

29) Madame Victoria Wonnacott **11-89753** **CA 3 mai 2011**
Indique qu'elle est locataire dans l'immeuble du 4000 Saint-Patrick et indique qu'elle n'a pas vu une copie de la réserve.

Le maire indique que l'arrondissement n'a pas ces documents et demande au directeur d'arrondissement de donner un complément d'information sur la question.

Monsieur Erick Santana, directeur d'arrondissement, rappelle qu'une réserve est le moyen utilisé pour démontrer le sérieux de la démarche à un propriétaire et que cette procédure et le processus de négociations relèvent du service du courtage de la ville centre, que nous ne sommes pas tenus au courant des négociations avec le propriétaire pour des questions de transparence et conflits d'intérêt et que les documents ne sont pas à l'arrondissement. Il rappelle qu'une réserve empêche la transformation et la construction sur l'immeuble.

- Le 30 novembre dernier, la direction des Services administratifs a transmis une lettre à la résidante ainsi que l'avis de renouvellement de réserve.

30) Monsieur Serge Deschamps **11-38262** **CA 5 avril 2011**
Indique qu'il est d'accord avec les propos de madame Alexandroff sur les mezzanines et qu'avec le temps celles-ci vont étouffer le quartier. Il indique que, selon SOS Culture, si la tendance se maintient, pendant les deux ans nécessaires pour faire l'inventaire des maisons anciennes, elles auront disparu car elles auront été achetées par des promoteurs qui les auront démolies. Il indique qu'il a déposé une plainte contre la rénovation du 550 Greene car c'était un bâtiment historique qui ne l'est plus à la suite des rénovations et que la Direction de l'aménagement urbain n'a aucun expert en patrimoine parmi son personnel. Il demande au conseil de constituer un comité d'experts en patrimoine pour analyser les demandes sur les bâtiments anciens.

Le maire indique que c'est une excellente suggestion qui sera étudiée.

- La demande de constituer un comité d'experts en patrimoine est en analyse.